

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18 heures 30,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

OBJET :

SIGNATURE CONTRATS CITEO

Date de la convocation : 14 décembre 2017 et 19 décembre 2017

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 36 Présents : 28 Votants : 32</p> <p><u>Résultat du vote :</u></p> <p>Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Suzy REY, Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christian ALLEGRET, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse)</p> <p><u>Pouvoirs :</u></p> <p>Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Jean Louis MONIN à Jean Claude SARTER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Nathalie HENNER à Cédric MOREL</p>
--	---

CONSIDERANT la compétence de la Communauté de Communes en matière de gestion des déchets de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

RAPPELANT que les 2 éco-organismes liés aux filières emballages et papiers avec lesquels la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse avait précédemment contractualisé, respectivement Eco-Emballages et Ecofolio, ont fusionné au cours de l'année 2017 pour devenir Citeo.

CONSIDERANT que Citeo ayant été agréé par les pouvoirs publics pour la période 2018-2022, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse doit renouveler son partenariat afin de continuer à percevoir les soutiens annuels correspondants (environ 110 000 € pour les emballages et 15 000 € pour les papiers).

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **AUTORISE** le Président à signer les 2 contrats relatifs aux filières emballages et papiers et tous documents en lien avec chaque contrat.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 2 janvier 2018,

PREFECTURE DE L'ISERE
10 JAN. 2018
Le Président,
SECTION COMMUNAUTAIRE
DENIS SEJOURNE
CŒUR DE CHARTREUSE